

BULLETIN DE VEILLE CONFORMITÉ

ANNEXE CCN

Édition – Juin 2026

SOMMAIRE

CONVENTIONS COLLECTIVES	2
I. AVENANTS & ACCORDS	2
CCN PATISserie – REGIME DE PREVOYANCE	2
CCN PHARMACIE D'OFFICINE – REGIMES DE PREVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTE	2
CCN RESTAURATION COLLECTIVE – REGIME DE PREVOYANCE	2
CCN JEUX, JOUETS ET ARTICLES DE FETES – REGIME DE PREVOYANCE & DEGRE ELEVE DE SOLIDARITE	2
CCN VINS, CIDRES ET JUS DE FRUITS – REGIME DE PREVOYANCE	3
CCN BOUCHERIE-POISSONNERIE – REGIME DE PREVOYANCE	3
CCN CHARCUTERIE – REGIME DE PREVOYANCE	4
CCN SYNTEC – REGIME DE FRAIS DE SANTE	4
I. AVIS D'EXTENSION	5
II. ARRÊTÉS D'EXTENSION	6



CONVENTIONS COLLECTIVES

I. AVENANTS & ACCORDS

CCN Pâtisserie – Régime de prévoyance

Par avenant applicable au 1^{er} janvier 2026, les partenaires sociaux de la pâtisserie (IDCC 1267) conviennent de réduire le montant de la prise en charge, par le fonds de péréquation du régime de prévoyance, de la part de l'indemnité de licenciement remboursée à l'employeur.

Avenant n° 115, 19 mars 2026 (déposé 4 mai 2026 – BOCC 2026/19, mai – avis JO, 8 mai 2026)

CCN Pharmacie d'officine – Régimes de prévoyance et de frais de santé

A compter du 1^{er} juillet 2026, le montant de la garantie « Frais d'obsèques » prévue dans le cadre des régimes de prévoyance applicables aux salariés cadres et aux salariés non cadres de la CCN de la pharmacie d'officine (IDCC 1996), sera désormais limité au PMSS en vigueur au moment du décès (contre 750 euros auparavant).

Des ajustements complémentaires sont également effectués dans le tableau des garanties du régime de frais de santé, en particulier sur les postes de soins optique, dentaire et cure thermique (pour les salariés relevant du régime local Alsace-Moselle).

Avenant, 30 mars 2026 (déposé 11 mai 2026 – BOCC 2026/20, mai – avis JO, 2 juin 2026)

CCN Restauration collective – Régime de prévoyance

Les partenaires sociaux du personnel des entreprises de restauration des collectivités (IDCC 1266) ont conclu un nouvel avenant en date du 16 mars 2026, afin de corriger une erreur portant sur le taux de cotisation fixé dans l'avenant n° 3 du 5 décembre 2025 portant sur la détermination de la rente versée en cas d'invalidité ou d'incapacité permanente consécutive à un accident du travail ou une maladie professionnelle, celle-ci devant être exprimée en pourcentage du « salaire brut » de référence (et non du « salaire net »).

Avenant n° 1, 16 mars 2026 (déposé 23 avr. 2026 – BOCC 2026/17, avr.)

CCN Jeux, jouets et articles de fêtes – Régime de prévoyance & Degré élevé de solidarité

Par avenant applicable à compter du 1^{er} juillet 2026 et au plus tard à compter du premier jour ouvrable suivant la date de publication au JO de son arrêté d'extension, les partenaires sociaux des industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes (IDCC 1607), procèdent à la réécriture complète du régime de prévoyance de la branche.

Dans ce cadre :

- Plus aucun organisme n'est désormais recommandé pour assurer les garanties du régime ;
- La définition des salariés bénéficiaires a été mis en conformité avec la réglementation des catégories objectives ;
- Les taux contractuels et d'appel de cotisations sont désormais fixés par référence aux tranches 1 et 2 (et non plus par référence aux anciennes tranches A et B) ;
- Le régime comprend des garanties améliorées en matière d'ITT, d'invalidité et en cas de décès.

En suivant et dans le cadre d'un second avenant daté du même jour, les partenaires sociaux décident en outre de mettre en place à cet effet un fonds de solidarité, instaurant des garanties présentant un degré élevé de solidarité et comprenant, à ce titre, des prestations individuelles et collectives à caractère non directement contributif.

Le détail de ces prestations et de ces actions sera défini ultérieurement.

Tous les salariés couverts au titre du régime conventionnel obligatoire devront pouvoir bénéficier de l'ensemble de ces prestations. Ainsi, les entreprises relevant de la branche devront veiller à ce que leurs contrats collectifs de prévoyance prévoient bien un financement à ce titre, de l'ordre de 2% du montant des cotisations.

Avenant n° 98, 4 déc. 2025 (déposé 15 avr. 2026 – BOCC 2026/15, avr. – avis JO, 18 avr. 2026) ;
Avenant n° 99, 4 déc. 2025

CCN Vins, cidres et jus de fruits – Régime de prévoyance

Dans le cadre d'un nouvel avenant applicable à compter du 1^{er} janvier 2027 pour les entreprises adhérentes et à compter du 1^{er} jour du mois civil suivant celui au cours duquel son arrêté d'extension sera publié au JO pour les entreprises non adhérentes, les partenaires sociaux de la CCN des vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France (IDCC 493) alignent le montant de la rente éducation versée jusqu'au 16 ans de l'enfant sur celui versé aux enfants de 16 à 18 ans.

Ainsi, le montant de la rente éducation prévue par le régime de prévoyance sera désormais fixé hauteur à 10 % du salaire annuel brut de référence jusqu'aux 18 ans de l'enfant (pas de changement concernant les 18 à 26 ans, le montant de la rente étant maintenu à 12 % du salaire annuel brut de référence).

Avenant n° 2, 24 avr. 2026 (avis JO, 5 juin)

CCN Boucherie-poissonnerie – Régime de prévoyance

Par avenant applicable à compter du 1^{er} juillet 2026, au seul secteur professionnel de la boucherie, les partenaires sociaux de la CCN de la boucherie-poissonnerie (IDCC 3254) décident d'instituer un fonds de solidarité ayant pour mission de financer des actions sociales et de prévention et d'ajouter une allocation obsèques aux garanties, versée à la personne ayant assumé la charge des frais d'obsèques et dont le montant est égal à 50 % du PMSS en vigueur à la date du décès.

Ils conviennent également d'augmenter les cotisations du régime comme suit :

GARANTIES DE PREVOYANCE	PART EMPLOYEUR	PART SALARIE	COTISATION TOTALE
Décès – IAD – Frais d'obsèques	0,20 %	0,20 %	0,40 %
Rente éducation – Rente de conjoint	0,15 %	0,10 %	0,25 %
Incapacité - Invalidité	0,54 %	0,29 %	0,83 %
TOTAL	0,89 %	0,59 %	1,48 %
Maintien de salaire	0,63 %	-	0,63 %
Indemnité de départ en retraite	0,35 %	-	0,35 %
Indemnité de licenciement pour inaptitude			

Par un autre avenant, cette fois-ci applicable à tous les secteurs professionnels relevant de la CCN, les partenaires sociaux décident en outre d'organiser, à compter du 1^{er} juillet 2026, le maintien des garanties décès prévues dans le tronc commun du régime au profit des salariés en situation de suspension de contrat de travail et bénéficiaires d'un congé de proche aidant, de présence parentale et de solidarité familiale.

Avenant n° 10-TC, 25 mars 2026 - Avenant n° 11-B, 26 mars 2026 (déposés 20 avr. 2026 – BOCC 2026/17, avr. – avis JO, 3 mai 2026)

CCN Charcuterie – Régime de prévoyance

Par le biais d'un nouvel avenant, applicable à partir du 1^{er} janvier 2026 pour les entreprises adhérentes et à compter du 1^{er} jour franc suivant la publication au JO de son arrêté d'extension pour les autres, les partenaires sociaux de la branche des industries charcutières (IDCC 1586) apportent des ajustements rédactionnels à certaines dispositions du régime de prévoyance conventionnel, afin d'en garantir sa conformité aux exigences légales et réglementaires, et modifient les dispositions relatives au capital décès toutes causes et à la rente éducation, afin d'en préciser les niveaux de garantie applicables.

Avenant n° 1, 16 avr. 2026 (déposé 26 mai 2026 – BOCC 2026/22, mai – avis JO, 3 juin 2026)

CCN Syntec – Régime de frais de santé

Par un nouvel accord du 27 mai 2026, applicable à compter du 1^{er} jour du mois suivant la publication au JO de son arrêté d'extension, les partenaires sociaux réécrivent l'intégralité du régime de frais de santé de la branche, en profitant pour modifier la cotisation facultative afférente à l'option « renfort hospitalisation » comme suit :

STRUCTURE DE COTISATION	MONTANT EN EUROS
Salarié + enfants	+ 4,00 €
Conjoint	+ 3,50 €
Isolé	+ 2,75 €
Famille	+ 7,50 €

Accord, 27 mai 2026

I. AVIS D'EXTENSION

<i>Date de publication de l'avis</i>	<i>CCN concernée</i>	<i>Texte dont l'extension est envisagée</i>	<i>Objet du texte dont l'extension est envisagée</i>
02/06/2026	Pharmacie d'officine (IDCC 1996)	Avenant du 30 mars 2026	Régimes de prévoyance et de frais de soins de santé
03/06/2026	Industrie de salaison, charcutière en gros et conserves de viandes (IDCC 1586)	Avenant du 16 avril 2026	Régime de prévoyance pour les salarié(e)s cadres relevant des articles 2.1 et 2.2 de l'ANI du 17 novembre 2017
05/06/2026	Transports routiers et activités auxiliaires du transport (IDCC 16)	Avenant n° 2 du 13 avril 2026 à l'accord du 25 septembre 2015	Obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé » dans les entreprises de transport de déménagement
		Avenant n° 2 du 13 avril 2026 à l'accord du 6 octobre 2015	Obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé » dans les entreprises exerçant des activités de transport sanitaire
		Avenant n° 4 du 13 avril 2026 à l'accord du 1 ^{er} octobre 2012	Création d'une obligation conventionnelle de souscrire un socle minimal de « protection santé »
05/06/2026	Vins, cidres, jus de fruits, sirops, spiritueux et liqueurs de France (IDCC 493)	Avenant n° 2 du 24 avril 2026 à l'accord du 9 octobre 2020	Régime de prévoyance
06/06/2026	Acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)	Avenant n° 03-26 du 5 mai 2026	Prévoyance
14/06/2026	Industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes (IDCC 1607)	Avenant n° 99 du 4 décembre 2025	Création d'un degré élevé de solidarité
14/06/2026	Intermittents du spectacle	Avenant du 27 février 2026 à l'avenant n° 8 du 21 mai 2025	Révision des garanties collectives de prévoyance
14/06/2026	Charcuterie de détail (IDCC 953)	Avenant n° 62 du 22 octobre 2025	Régime de remboursement de frais de soins de santé
27/06/2026	Acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)	Avenant n° 04-26 du 4 juin 2026	Désignation d'un organisme gestionnaire unique des fonds de solidarité et de l'action sociale

II. ARRÊTÉS D'EXTENSION

<i>Date de publication de l'arrêté au JO</i>	<i>CCN concernée</i>	<i>Texte étendu</i>	<i>Objet & Impacts les + importants</i>
03/06/2026	Entreprises d'architecture (IDCC 2332)	Avenant n° 13 du 3 mars 2026 à l'accord du 5 juillet 2007	<u>Régime de frais de santé</u> : Modification des garanties (option 2) au 01/04/2026
03/06/2026	Entreprises au service de la création et de l'événement (IDCC 3252)	Avenant n° 4 du 5 décembre 2025	<u>Degré élevé de solidarité</u> : Désignation de l'organisme gestionnaire du fonds de solidarité au 01/06/2025 + Amélioration des prestations DES au 01/01/2026 + Renouvellement du mandat donné au tiers de confiance en charge de collecter les des sommes dus au titre du financement du fonds de solidarité
03/06/2026	Industries de la maroquinerie, articles de voyage, chasse-sellerie, gainerie, bracelets en cuir (IDCC 2528)	Avenant n° 2 du 18 février 2026 à l'accord du 12 décembre 2018	<u>Régime de prévoyance</u> : Amélioration des garanties au 01/01/2027 (instauration d'une rente éducation et d'une garantie d'incapacité)
03/06/2026	Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie (IDCC 1487)	Avenant n° 1 du 20 février 2026 à l'accord du 17 mai 2024	<u>Régime de prévoyance</u> : Extension des garanties applicables aux cadres à des salariés non cadres (ex art.36)
		Avenant du 20 février 2026 à l'avenant n° 3 du 5 décembre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Rectification d'une erreur matérielle sur le taux de cotisation T1 de la garantie ITT des cadres
03/06/2026	Restauration rapide (IDCC 1501)	Avenant n° 10 du 5 décembre 2025 à l'avenant n° 42 du 11 mai 2010	<u>Régime de prévoyance</u> : Amélioration de la garantie ITT + modification des cotisations au 01/01/2026 + réexamen de la clause de recommandation
05/06/2026	Pharmacie d'officine (IDCC 1996)	Avenant du 19 janvier 2026	<u>Régime de frais de santé</u> : Mise ne conformité des garanties avec les évolutions « contrat responsable » au 01/01/2026
05/06/2026	Entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090)	Accord du 12 mai 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Mise en place d'un degré élevé de solidarité
05/06/2026	Habitat et logement accompagnés (IDCC 2336)	Avenant n° 72 du 6 février 2026	<u>Régime de prévoyance</u> : Révision des taux de cotisations au 01/04/2026

05/06/2026	Acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)	Avenant 03-25 du 17 décembre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Amélioration de la garantie ITT au 01/01/2026 + Modification de la définition du SR servant de base de calcul aux prestations
		Avenant 04-25 du 17 décembre 2025	<u>Régimes de prévoyance et de frais de santé</u> : Désignation d'un nouvel organisme gestionnaire unique pour unique pour le pilotage du fonds de solidarité de branche au 01/01/2026
05/06/2026	Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseils (IDCC 1486)	Avenant n° 8 du 16 décembre 2025 à l'accord du 27 mars 1997	<u>Régime de prévoyance</u> : Modification des modalités de calcul des capitaux décès et des modalités de revalorisation des prestations périodiques + Nouvelle garantie d'assistance aux proches aidants + Cotisations au 01/07/2026
05/06/2026	Entreprises du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes (IDCC 1077)	Avenant du 25 novembre 2025 à l'accord du 11 juillet 2017	<u>Régime de prévoyance</u> : Amélioration des garanties décès des non-cadres (ajout d'une garantie rente substitutive du conjoint) + Précision sur la définition de la garantie décès double effet familial au 01/01/2026
05/06/2026	Détaillants et détaillants-fabricants de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie (IDCC 1286)	Avenant n° 17 du 16 décembre 2025	<u>Régime de frais de santé</u> : Modification des garanties au 01/01/2026
05/06/2026	Gardiens, concierges et employés d'immeubles (IDCC 1043)	Avenant n° 5 du 8 décembre 2025 à l'accord du 6 décembre 2013	<u>Régime de frais de santé</u> : Modification des garanties (MAJ « contrat responsable ») au 01/04/2026
		Avenant n° 6 du 9 mars 2026 à l'accord du 6 décembre 2013	<u>Régime de frais de santé</u> : Modification de la répartition du financement du régime
05/06/2026	Opérateurs de voyages et guides (IDCC 3245)	Avenant n° 1 du 4 février 2026 à l'accord du 31 janvier 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Actualisation du champ des bénéficiaires du régime suite MAJ catégories objective
05/06/2026	Boucherie, boucherie-charcuterie-traiteur, poissonnerie (détail et gros), écailler, traiteur de la mer (IDCC 3254)	Avenant n° 3-B du 15 octobre 2025	<u>Régime de frais de santé</u> : Augmentation des cotisations au 01/11/2025
05/06/2026	Détaillants et détaillants-fabricants de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie (IDCC 1286)	Avenant n° 11 du 16 décembre 2025 à l'avenant n° 18 du 16 janvier 2013	<u>Régime de prévoyance</u> : Révision des cotisations au 01/01/2026

05/06/2026	Mareyeurs-expéditeurs (IDCC 1589)	Avenant du 13 février 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Mise à jour des dispositions du régime avec les évolutions réglementaires + Nouvelle définition du SB de référence + Révision des cotisations au 01/04/2025
		Avenant du 30 octobre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Modification des garanties « double effet », rente éducation et rente du conjoint + Révision des taux de cotisations au 01/07/2025
06/06/2026	Métallurgie (IDCC 3248)	Accord du 20 février 2026	Mise en place d'un plan d'épargne retraite d'entreprise collectif interentreprises (PERECOI)
12/06/2026	Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire (IDCC 2098)	Avenant du 24 mars 2026	<u>Régimes de prévoyance et de frais de santé</u> : Modification de la liste des actions conventionnelles de solidarité (DES)